

ICRA News

Solidarité avec les condamnés Mapuche de Cañete en grève de la faim depuis le 15 mars 2011 : Héctor Llaitul Carillanca, Ramón Llanquileo Pilquiman, José Santiago Huenuche Reiman, Jonathan Sady Huillical Méndez.

Dans la petite ville de Cañete, VIIIème région du Chili, à quelque 650 kilomètres au sud de Santiago, entre novembre 2010 et février 2011, 17 prisonniers politiques Mapuche ont été l'objet d'un procès au cours duquel ils ont été poursuivis pour une série de délits affectant la propriété privée, une supposée "attaque" contre un procureur de la République chilienne et la formation d'une organisation terroriste. Leur procès a été instruit en faisant usage de la loi antiterroriste, héritage de la dictature militaire de Pinochet, ce qui a considérablement réduit leur droit à la défense et in fine les a privés d'un procès équitable.

Finalement, sur les 17 accusés, seuls 4 d'entre eux ont été condamnés sur la base d'accusations de "témoins secrets" dont l'identité a été occultée aux avocats de la défense, entachant leurs témoignages de partialité. Les 4 Mapuche condamnés se revendiquent ouvertement comme militants de la lutte pour l'autonomie du peuple Mapuche et sont membres de la CAM (Coordinadora Arauco Malleco). Si, certes, 13 des 17 accusés ont été acquittés, ces derniers auront toutefois passé près de deux ans en détention préventive, sans avoir été jugés par aucun tribunal.

Considérant que les 17 Mapuche étaient incriminés pour les mêmes chefs d'accusation et que les preuves de leur participation n'étaient pas plus avérées, les 4 condamnations, très lourdes, qui ont été prononcées, laissent perplexes. En effet, les 4 militants Mapuche ont été condamnés à des peines allant de 20 à 25 ans de prison sans pour autant qu'il y ait eu crime de sang.

Outre ce procès, nous avons assisté au Chili, depuis une dizaine d'années, à la criminalisation systématique, tout au moins à la "judiciarisation", des revendications sociales et politiques des Mapuche. Des actions visant à défendre leur territoire ancestral – occupé depuis plus de dix siècles – contre une marchandisation à marche forcée (industries forestières, barrages hydroélectriques, tels que le barrage de Ralco, exploitations minières, etc.) ont été assimilées à du terrorisme.

Ainsi, depuis la fin de la dictature et le "retour à la démocratie", ce sont plus de 500 Mapuche qui ont été déférés devant des tribunaux pour des faits de protestation sociale et politique. Dans l'écrasante majorité des cas, les tribunaux ont prononcé leur acquittement, ce qui n'a pas empêché que nombre d'entre eux, hommes, femmes et enfants, passent plusieurs mois, voire plusieurs années, en détention préventive.

En d'autres termes, l'État chilien a choisi de répondre aux légitimes revendications du peuple Mapuche en faisant un usage excessif du droit pénal pour répondre à des faits de protestation sociale et politique. Ces faits se caractérisent par leur non-violence, puisque les diverses expressions de la lutte Mapuche ces vingt dernières

années n'ont causé aucune victime.

Les 4 condamnés du procès de Cañete ont entamé, il y a près de 80 jours, une grève de la faim afin d'exiger un procès équitable. Deux d'entre eux ont dû être hospitalisés en raison de la dégradation de leur état de santé. Parallèlement à cette grève, leurs avocats ont déposé auprès de la Cour Suprême chilienne une demande d'annulation de leur procès. Ils exigent un nouveau procès, sans application de la loi anti-terroriste, au cours duquel ils pourraient exercer leur légitime droit à la défense.

Face à cette réalité et à ces revendications, nous tenons à affirmer notre solidarité vis-à-vis de ces quatre militants Mapuche, en nous associant à leurs justes revendications :

- **Annulation par la Cour Suprême du jugement du tribunal de Cañete**
- **Libération immédiate de tous les prisonniers politiques Mapuche**

Enfin, de manière plus générale, nous tenons à condamner la répression dont sont victimes les militants Mapuche exigeant leur droit à vivre sur leurs territoires, autant de droits reconnus par plusieurs organismes internationaux, particulièrement par la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail dont l'Etat chilien est signataire depuis septembre 2009.

Merci de signer la [pétition](#) de soutien aux 4 prisonniers Politiques Mapuche en grève de la Faim depuis 70 jours (en date du 22 mai 2011). Cette pétition réclame aussi un jugement juste pour les Mapuche.

Partis, organisations, syndicats et associations signataires :

NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste), Collectif de Soutien au Peuple Mapuche/France, CECT/France, Association "Pueblo Mapuche", AFAENAC, Ingalañ bro an Alre de Breñaña, Porte-parole de la CAM en France, Association Nuevo Concepto Latino, Association Terre et Liberté pour Arauco, ICRA International